

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Décision n° 26201 du 21 mai 2026
portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 5-3 du décret
2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et
administratif de la gendarmerie nationale (OCTA TITRES) – session 2026.**

NOR : INTJ2613335S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2019-14 du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 12 août 2025 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 20 mai 2026.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves d'admission du concours OCTA TITRES - session 2026, les huit (8) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

- Madame Julianne (Sylvie, Aubane) Ferron, n° candidature 1489706 ;
- Madame Emma (Elisabeth) Tronel, n° candidature 1481230 ;
- Madame Maëva (Mathilde, Marine, Mélissa) Bennes, n° candidature 1465426 ;
- Monsieur Sofian (Nasrdine) Benameur, n° candidature 1476552 ;
- Monsieur Fabien (Pierre, George) Thompson, n° candidature 1489181 ;
- Madame Sarah-Marine (Evelyne-Marguerite) Rouffanche, n° candidature 1470310 ;
- Madame Valériane (Marie, Brigitte) Laloy, n° candidature 1485696 ;
- Monsieur Enzo (Michel, Jean-Marie) Huraux, n° candidature 1490277.

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

- Monsieur Christian (Pablo, Pierre) Martel, n° candidature 1487810 ;
- Monsieur Kendall Isidore, n° candidature 1490390 ;
- Monsieur Ibrahim Attoumani, n° candidature 1484153 ;
- Monsieur Andoni (Marc, Olivier) Rocaniere, n° candidature 1486624 ;
- Monsieur Pierre (Joannès, Dominique) Demurger, n° candidature 1489943 ;
- Madame Emma (Marie) Abbenzeller, n° candidature 1490288 ;
- Monsieur Cyprien (Marie, Sébastien) Juillard, n° candidature 1489951 ;
- Monsieur Lucas (Thomas) Pomedio, n° candidature 1469129 ;
- Madame Judyly (Joanie) Duverceau, n° candidature 1461385 ;
- Madame Gabrielle (Jocelyne, Janine) Vanderplancke, n° candidature 1489084 ;
- Monsieur Romain Dion, n° candidature 1484267.

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'AMGN.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Christophe DUBUIS,
adjoint au directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ